

Image not found or type unknown



Jugement par défaut étranger ar resté à son destinataire

Par **lerefractaire**, le **01/03/2012** à **19:24**

Bonjour à tous,rnrnBref, je suis français et je vis en France.rnrnJ'ai reçu un jugement par défaut d'un tribunal de Première Instance belge à mon domicile il y a une semaine. Mon père à signé au passage du facteur pour moi Ce jugement est totalement abusif et injuste, mais je ne souhaite pas revenir là-dessus. En fait, le talon d'avis de réception (AR) est resté sur l'enveloppe et il est donc toujours en ma possession. Quelles peuvent être les conséquences de cet état de fait positif pour moi au niveau de la procédure pénale ? S'il vous plaît.rnrnEn espérant que vous accorderez la meilleure attention à ma question.rnrnCordialement,rnrnUn bon gars